



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

To: Producteurs et négociants certifiés  
Réseaux de producteurs  
Organisations nationales du commerce équitable  
FLOCERT  
cc: Comité des normes  
Personnel de Fairtrade International

Alina Amador  
Chef des normes  
[a.amador@fairtrade.net](mailto:a.amador@fairtrade.net)

10 Octobre 2024

**Objet : Mise à jour du standard du commerce équitable pour le café et notes d'interprétation**

Chers partenaires du commerce équitable,

Dans cette lettre, l'Unité des Standards de Fairtrade International souhaite vous informer de plusieurs mises à jour et changements concernant le [Standard Fairtrade pour le Café](#) et ses [Notes d'Interprétation](#).

La norme a été mise à jour pour refléter les décisions des administrateurs concernant l'applicabilité de l'exigence 3.1.5. Soutenir les producteurs pour prévenir et atténuer la déforestation et 3.1.7 Partager les données de géolocalisation pour inclure les payeurs et les transporteurs.

En outre, les liens vers les notes d'interprétation sont désormais inclus dans le texte de l'exigence, et non plus dans la section des orientations. Les notes d'interprétation sont contraignantes pour la conformité aux exigences. Veuillez noter que les traductions seront disponibles sous peu.

Les notes d'interprétation relatives aux exigences 3.1.5 Soutenir les producteurs pour prévenir et atténuer la déforestation, 3.1.7 Partager les données de géolocalisation (pour refléter les changements d'applicabilité susmentionnés), 3.1.8 Déclaration des OPC et 3.1.9 Déclaration des négociants ont également été mises à jour.

Le calendrier de mise en œuvre est présenté à la page suivante pour plus de clarté. Une distinction est faite entre les nouveaux fournisseurs de services et négociants, et les fournisseurs de services et négociants déjà certifiés Fairtrade.

Pour toute question, veuillez contacter [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Alina Amador  
Chef des normes



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

**Standard du commerce équitable pour le café, version actuelle: 15.07.2021\_v.2.8**

**Calendrier de mise en œuvre des nouvelles exigences entrant en vigueur en janvier 2025**

Un calendrier de mise en œuvre a été élaboré pour les nouvelles exigences du [standard révisé du commerce équitable pour le café](#). Ce calendrier précise à quel moment la mise en œuvre des nouvelles exigences sera vérifiée par FLOCERT lors des audits.

*Pour toute question, veuillez contacter: [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net)*

<b>Exigences du standard du commerce équitable pour le café</b>	<b>Pour les OPP et les commerçants déjà certifiés ou ayant entamé le processus de certification avant le 1er janvier 2025</b>	<b>Pour les OPP et les commerçants qui ont déjà entamé le processus de certification après le 1er janvier 2025</b>
<b>3.1.1 Protection des forêts et des écosystèmes</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 0</i>	Janvier 2025	Janvier 2025
<b>3.1.2 Protection des forêts et des écosystèmes</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 0</i>	Janvier 2026	Janvier 2025
<b>3.1.3 Évaluation et suivi des risques de déforestation</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 1</i>	Janvier 2027	Janvier 2026
<b>3.1.4 Plan de prévention et d'atténuation de la déforestation</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 1</i>	Janvier 2027	Janvier 2026
<b>3.1.5 Soutenir les producteurs pour prévenir et atténuer la déforestation</b> <i>S'applique à: payers and conveyors Centr, Année 0</i>	Janvier 2026	Janvier 2025
<b>3.1.6 Données de géolocalisation</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 0</i>	Janvier 2026	Janvier 2025
<b>3.1.7 Partage des données de géolocalisation</b> <i>S'applique à: payers and conveyors Centr, Année 0</i>	Janvier 2026	Janvier 2025
<b>3.1.8 Rapports des OPP</b> <i>S'applique à: OPPs Centr, Année 1</i>	Janvier 2027	Janvier 2026
<b>3.1.9 Rapports sur les opérateurs</b> <i>S'applique à: payers and conveyors Centr, Année 0</i>	Janvier 2026	Janvier 2025
<b>3.1.13 Gestion de la biodiversité</b> <i>S'applique à: OPPs Développement, Année 1</i>	Janvier 2026	Janvier 2026